

Ecole Primaire
18 rue des Halles
17 113 MORNAC-SUR-SEUDRE
☎ 05-46-22-78-33
✉ e-mornac-sur-seudre@ac-poitiers.fr

REGLEMENT INTERIEUR.
Année scolaire 2014 – 2015.

HORAIRES : Jours de classe : lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi.

Matin	9 h 00	12 h 00
Accueil des élèves entre 8 h 50 et 9 h 00.		
Après-midi (sauf mercredi)	13 h 30	15 h 45
Accueil des élèves entre 13 h 20 et 13 h 30.		

La garderie accueille les enfants de 7 h 45 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
Aux utilisateurs de la garderie, l'accès à l'école est possible dès 7 h 45.

Les enfants et parents n'ayant pas recours aux services de garderie ne sont pas autorisés à entrer dans l'école avant 8 h 50 et l'ouverture du portail par un enseignant.

Les Temps d'Activités Périscolaires, T.A.P., ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15 h 45 à 16 h 30.

FRÉQUENTATION SCOLAIRE :

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire à partir de 6 ans.

Avant cet âge, la scolarisation n'est pas obligatoire. Cependant, l'inscription à l'école maternelle implique assiduité et sérieux, souhaitables pour le développement de l'enfant et l'acquisition des apprentissages.

En cas d'absence, les parents ou représentants légaux se doivent d'informer l'école au plus tôt.
Un justificatif écrit est demandé et consigné.

En cas de maladie contagieuse, un certificat médical de non contagion est exigé au retour de l'élève.

Si un élève doit manquer une partie, un jour ou plusieurs jours de classe pour raisons exceptionnelles (maladie, consultation médicale, réunion solennelle,...), ses parents ou responsables légaux doivent au préalable, transmettre une demande d'autorisation d'absence à son enseignant ou au directeur de l'école.

Si un élève est souffrant en cours de journée ou s'il se blesse grièvement, la famille est informée.
Aucun élève n'est autorisé à sortir seul de l'école pendant le temps scolaire.

Après 9 h 05, le portail de l'école est fermé. Les retardataires ou visiteurs doivent passer par la Mairie pour rentrer à l'école.

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS :

Afin d'éviter pertes ou échanges involontaires, il est conseillé de marquer le nom de l'élève sur les vêtements qu'il pourra enlever (manteau, pull, sweat-shirt, bonnet, casquette).

Sont interdits à l'école :

- argent (hormis sollicitations scolaires), bijoux,
- goûters, bonbons et chewing-gums,
- jouets ou objets personnels, ne faisant pas partie du matériel scolaire ou pédagogique (sauf billes à l'élémentaire, et "dou-dou" à la maternelle),
- écharpes et foulards à la maternelle.

SANTE, SECURITE ET COMPORTEMENTS :

L'école est le lieu de vie, d'échanges, d'apprentissages des élèves. Elle doit être un lieu propre et le plus sûr possible.
A ces fins, quelques règles ont été définies :

Santé, hygiène :

Fumer est interdit dans l'école.

Les chiens ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'école.

Le nettoyage et l'aération des locaux sont réalisés quotidiennement.

Quiconque se présentant à l'école doit avoir une tenue décente et une bonne hygiène.

Les chaussures des élèves doivent être en bon état et adaptées à leurs déplacements (claquettes, chaussures à talons hauts sont interdites).

Quiconque se présentant à l'école doit être dans un bon état de santé.

Aucun médicament n'est distribué pendant le temps de classe ou d'interclasse.

Pour les élèves souffrant de maladies chroniques, ayant un traitement médical régulier ou un régime alimentaire particulier, un protocole est mis en place en début d'année scolaire avec le médecin de l'Éducation Nationale.

Sécurité : Il est interdit de / d' :

- se bagarrer ou jouer à la bagarre
- entrer et sortir à vélo
- jouer dans les toilettes
- entrer en classe sans autorisation
- jouer dans les zones interdites en récréation (délimitées par les lignes rouges)
- porter quelqu'un, monter sur son dos
- lancer des cailloux
- monter debout sur les poutres de la structure, les fenêtres
- jouer avec des cordes à sauter dans la structure

Des exercices d'alerte sont réalisés régulièrement au cours de l'année.

Comportements :

Chacun, enseignants, intervenants, parents, élèves, doit avoir un comportement et un langage respectueux envers tous.

REGLEMENTS (CLASSE et COUR) :

Ils sont établis en début d'année scolaire par toutes les classes. Ils rappellent droits, devoirs et interdits dans l'école. Le bon « vivre ensemble » implique le respect de ces règlements par tous les élèves.

Tout écart de conduite pourra faire l'objet d'une réprimande voire d'une sanction.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE :

Comme toutes disciplines scolaires, elle est obligatoire. Seul un certificat médical peut dispenser un élève de cet enseignement. Pour l'E.P.S., une tenue adaptée est nécessaire.

Les activités scolaires particulières (voile, natation,...), inscrites à l'emploi du temps des élèves, autorisent un dépassement des horaires habituels de l'école.

MATERIEL SCOLAIRE / BIBLIOTHEQUE

La municipalité fournit les principales fournitures scolaires (cahiers, feuilles, matériel d'arts, ...).

Les manuels scolaires sont renouvelés régulièrement et prêtés aux élèves.

Le petit matériel individuel (stylos, colle, règle,...) est à la charge des familles.

Certains élèves disposent d'un ou plusieurs fichier(s) de travail personnel(s). Une participation à leur achat est demandée aux familles.

Toute perte ou détérioration du matériel collectif, ne correspondant pas à un usage normal, fera l'objet d'une demande de participation aux frais de remplacement.

L'emprunt de livres à la bibliothèque municipale fait l'objet d'un règlement particulier, transmis en début d'année scolaire.

RELATION FAMILLE / ECOLE

Des réunions d'informations sont organisées en début d'année. Le livret scolaire est transmis chaque trimestre aux familles. Vous pouvez rencontrer les enseignants ou le directeur en prenant rendez-vous au préalable.

N.B. : L'école est régie par le règlement type départemental des écoles publiques élémentaires et maternelles du 14 / 04 / 2004 qui se substitue au présent règlement en cas de litiges. Ce règlement est consultable à l'école.

Je, soussigné(e) _____, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de Mornac-Sur-Seudre. Date : Signature :